



BORDEREAU DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

La loi précise que l'entreprise reste libre de verser sa taxe d'apprentissage 2022. Le lycée Théodore Monod est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage au titre des 13% des dépenses libératoires effectuées par l'employeur (ancien hors quota).

La taxe d'apprentissage représente une source de financement indispensable pour développer nos moyens pédagogiques (achat de matériel et de matières premières pour les sections de l'hôtellerie et du soin et service à la personne) et réussir nos projets (sorties et projets pédagogiques).

VOTRE VERSEMENT

Raison sociale :

Numéro de SIRET :

Adresse :

Code postale :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Contact pour la taxe d'apprentissage :

Montant du versement au profit du lycée professionnel Théodore Monod :

Modes de règlement :

- Virement

IBAN : FR76 1007 1920 0000 0010 0050 048

BIC : TRPUFRP1

DOMICILIATION : TPNANTERRE

- Chèque à l'ordre du lycée professionnel Théodore Monod

Pour nous permettre de suivre votre contribution, merci de bien vouloir retourner ce bordereau complété par mail : int.0921676x@ac-versailles.fr ou nous contacter par téléphone au 01 46 11 46 75. (Mme SANON)

Code UAI : 0921676X
N° de SIRET : 199 216 763 00011

26 avenue Léon Jouhaux 92160 ANTONY Tél : 01 46 11 46 71, Fax : 01 46 11 46 79

Mèl : int.0921676x@ac-versailles.fr